



## suis je propriétaire suite à une erreur livraison

Par **wistiti**, le **06/02/2009** à **11:04**

bonjour,

j'ai commandé une piscine en kit sur internet qui devait m'être livrée sous 15 jours. Au bout de ce délai j'ai appelé pour les relancer. Une semaine après, je reçois ma piscine.

Jusqu'à là tout va bien.

Une semaine après, je prévient ma voisine pour qu'elle signe à ma place un colis que je devais recevoir mais dont je ne pouvais être présent à la livraison.

Qu'elle a été ma surprise le soir venu, il y avait 2 palettes (le même modèle de piscine que j'avais reçu la semaine précédente) devant mon pavillon et un petit colis (celui que j'attendais).

Ma voisine me prévenant que deux livreurs étaient passés et qu'elle avait signé pour les deux.

Ma question est: Cette deuxième piscine m'appartient-elle puis qu'il s'agit d'une erreur de livraison.

J'ai essayé de les appeler le lendemain, mais tous les hotlines étaient occupés, je me suis dit qu'il se manifesterait et que je n'avais pas à payer des communications téléphoniques pour leurs erreurs.

Seulement voilà, ça fait maintenant 8 mois qu'elle est chez moi et toujours aucun appel. Je songe à la vendre, mais aimerais savoir si elle m'appartient selon la loi.

merci d'éclairer ma lanterne.